



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables à compter du 01/04/2026

TRANSACTION VENTE

BIENS RESIDENTIELS

Fourchette du prix du bien	Montant des honoraires TTC	Forfait minimum
Jusqu'à 80 001,00 €	10 % du prix de vente	6 000,00 €
Entre 80 001,00 € et 140 000,00 €	8 % du prix de vente	8 000,00 €
Entre 140 001,00 € et 200 000,00 €	7 % du prix de vente	10 000,00 €
Entre 200 001,00 € et 300 000,00 €	6 % du prix de vente	14 000,00 €
Entre 300 001,00 € et 10 000 000,00 €	5 % du prix de vente	20 000,00 €

Les honoraires de l'agence sont calculés en fonction de la tranche correspondant au prix de vente final du bien immobilier, sans addition des montants des tranches précédentes. Seule la tranche applicable en fonction du prix de vente est retenue pour calculer les honoraires dus. En conséquence, les tranches d'honoraires ne sont pas cumulatives.

Exemple : Pour un bien vendu à 250 000 €, le montant des honoraires est calculé uniquement selon la tranche de 200 001 € à 500 000 €, sans ajout des tranches inférieures.

Le paiement des honoraires de l'Agence fixés ci-dessous sont exclusivement dus par l'acquéreur.

Le montant des honoraires est exigible à compter Le jour de la signature de l'acte authentique. .

OPTIONS SUPPLEMENTAIRES

Prestation	Description	Prix TTC
HONORAIRES	ESTIMATION	180 € TTC